

2016

CHRS DU VAL DE LORRAINE

Rémi BERNARD
Directeur

Edith VOIRIN
Chef de service

Rue des 4 éléments
Bâtiment Delta Services
54340 POMPEY

Tél : 03 83 94 01 00

Courriel :
valdelorraine@asso-ars.org



MISSION

La finalité du service est de concourir à l'insertion, voire la réinsertion par le logement d'une population mal logée, possédant de faibles ressources, issue d'emplois ou de formations précaires en lui offrant la possibilité :

- d'accéder à un logement adapté le plus rapidement possible et dans les meilleures conditions,
- de servir d'intermédiaire temporaire en matière de locations d'appartements entre ces populations démunies et les organismes bailleurs.

Pour se faire, le service :

- effectue un bilan de chaque situation à l'entrée,
- procède à l'admission en CHRS,
- relogé dans le cadre d'une sous location avec la possibilité de transfert de bail.

FINANCEMENT

ÉTAT Politique en faveur de l'inclusion sociale : CHRS

Participation des usagers

CAPACITÉ

35 places

ÉQUIPE

Personnel social

1 chef de service	0,50 ETP
3 travailleurs sociaux	2,80 ETP

Personnel administratif

Direction	0,20 ETP
1 secrétaire	0,25 ETP
1 agent administratif	0,50 ETP

ACTIVITÉS 2016

Public

40 ménages logés sur l'année dont :

- 9 couples avec enfants
- 23 isolés avec enfants
- 8 adultes seuls

106 personnes dont :

- 49 adultes
- 57 enfants

Activité

Taux d'occupation : 130,44 %
16 664 journées réalisées

Flux

55 personnes admises
51 personnes sorties

Orientations des ménages à l'issue de la prise en charge

Logement autonome	12 ménages
CHRS / Centre Maternel	3 ménages
Accueil famille amis	2 ménages
Inconnue	2 ménages

19 ménages présents au 31 décembre 2016, soit 55 personnes

SOMMAIRE

1	PREAMBULE.....	2
1.1	Les objectifs du SIL depuis sa création demeurent identiques	2
1.2	Les partenaires	7
1.3	Les relations avec les partenaires extérieurs	9
1.4	Les formations	10
1.5	Les faits marquants	10
2	DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS	11
2.1	Typologie des ménages	11
2.2	Hébergement antérieur.....	14
2.3	Provenance géographique.....	15
2.4	Nationalité	15
2.5	Situation des adultes par rapport au travail.....	16
2.6	Motif de la demande	17
2.7	Orientations des ménages à la sortie	19
2.8	Détails des bailleurs.....	20
2.9	Durée de séjour	22
3	CONCLUSION	24

1 PREAMBULE

L'année 2016 a été fortement marquée par la réorganisation du service, changement de lieux et d'occupation des bureaux entraînant plus de déplacements pour assurer le suivi et l'accompagnement des ménages. Collectivement, les professionnels ont exprimés un sentiment d'épuisement même si la qualité et la cohérence du travail sont restées au centre des préoccupations de chacun.

Le Service d'Insertion par le Logement ne cesse d'augmenter son activité. En 2016 avec un taux d'occupation de 130%, l'activité du service d'insertion par le logement est remarquable par ses statistiques. Ces performances encore jamais atteintes témoignent du dynamisme de l'établissement. Elles révèlent l'efficacité des partenariats avec les bailleurs sociaux qui ont permis à treize familles d'accéder au logement.

Grâce à l'énergie et à une équipe soudée, nous avons pu encore en 2016 continuer à donner du sens à notre travail.

Les publics que nous accompagnons n'ont pas connu de grands changements dans leurs difficultés.

Le point commun à l'ensemble de ces familles est qu'elles ont toutes connues des trajectoires de vie marquées par la précarité de quelque nature qu'elle soit :

- Financière : Des ressources faibles constituées des minimas sociaux tels que le RSA, l'AAH etc., et le surendettement pour 70% des ménages suivis.
- Des parcours « habitat » chaotiques : expulsions locatives, squats, familles séparées, propriétaires privés avec arrêtés d'insalubrité.

De plus, à ces données structurelles (emploi, argent, logement, droits sociaux) s'ajoutent des événements plus personnels qui amplifient les difficultés tels que des problèmes de santé et de souffrances psychiques.

- Des problèmes d'hygiène
- Des problèmes d'addiction
- Des difficultés d'insertion professionnelle
- Des problèmes de gestion budgétaire
- Des difficultés d'accès aux soins.
- Des violences conjugales

Le service conduit sa mission en lien avec les partenaires locaux.

1.1 Les objectifs du SIL depuis sa création demeurent identiques

- Permettre aux ménages, l'accès à un logement de droit commun ou pour ceux qui ne peuvent accéder matériellement à l'offre, d'obtenir un logement au moyen de la sous-location.
- Favoriser le maintien dans ces logements.

L'intervention se déroule dans le cadre d'une prise en charge globale.

Le travailleur social référent accompagne le ménage dans l'élaboration de son projet individuel en tenant compte des attentes personnelles, professionnelles, de la problématique santé des personnes concernées ainsi que de la prise en charge éducative des enfants.

De par la nature de cette intervention, nous sommes tenus de nous impliquer dans les problématiques protection de l'enfance (information préoccupante, signalement et évaluation).

Le travailleur social peut également être amené à engager des mesures de protection sociale ou judiciaires. La mise en place de ces différentes mesures nécessite souvent un accompagnement des personnes long et soutenu en même temps qu'un accompagnement physique auprès des médecins agréés.

Principes :

Quatre principes fondent notre action :

- Associer les ménages à chaque étape de la mesure
- Elaboration d'un contrat de séjour incluant des objectifs personnalisés pour chacun des ménages
- Travail en étroite collaboration avec les partenaires intervenants auprès des ménages
- Respect du choix des ménages d'accéder à un statut de locataire lorsque ces objectifs sont atteints

Modalité d'Admission SIL :

Depuis la création du SIAO, une nouvelle organisation permet de centraliser toutes les demandes d'hébergement sur le département et de proposer aux personnes une solution d'hébergement la plus adaptée à leur situation.

Afin d'optimiser les places libres en CHRS, nous pouvons néanmoins admettre sans attendre la décision de la commission du SIAO qui a lieu tous les 15 jours. Toutefois, l'admission est validée au préalable par la coordinatrice du SIAO.

Qui peut-être admis ?

Toute personne accompagnée d'enfants ou non dont la situation justifie une prise en charge par l'Aide Sociale Etat : rupture d'hébergement, expulsion, rupture de solidarité familiale, violences conjugales, difficultés avérées au niveau de l'habitat antérieur : insalubrité et sur-occupation des logements, problèmes de voisinage, etc. avec laquelle il est possible d'établir un projet.

Le service admet non seulement à partir de critères objectifs (montants des ressources, endettements...), mais aussi au regard d'éléments personnels (volonté de changement, capacité de contractualisation, désir de s'insérer). Dès lors, à partir d'un bilan de la situation et des besoins des personnes accueillies, le service élabore, avec le ménage, un projet d'accompagnement global et personnalisé qui va préciser un ensemble d'objectifs à atteindre et de moyens à mobiliser tant par la personne elle-même qu'avec l'intervention d'autres partenaires.

Il est remis à la famille, à cette occasion, le livret d'accueil, le règlement de fonctionnement, ainsi que la charte des droits et libertés de la personne accueillie. Ces outils (en application de la loi du 2 janvier 2002) permettent à l'usager de disposer à l'entrée d'une information objective et complète des services proposés et mis en œuvre.

Un délai de réflexion est alors laissé au ménage.

La procédure d'admission peut parfois nécessiter plusieurs entretiens afin de valider l'inscription de la famille dans la démarche proposée. Ce travail d'évaluation initiale constitue un temps important. Les conditions d'entrée sont déterminantes pour la réussite future de la prise en charge.

Durée et objectifs de l'intervention :

La durée de l'accompagnement est fixée à 6 mois. Elle est décidée lors du 1er ou 2ème entretien, contractuellement entre le ménage et l'établissement. Cette durée demeure relative car en lien avec le rythme des personnes. L'objectif vise avant tout une autonomie sociale et la plus rapide possible.

A contrario, l'accompagnement peut nécessiter un temps plus long. Cette prolongation doit faire l'objet d'un rapport motivé, elle s'effectue à l'issue d'une synthèse réunissant le ménage, le travailleur social et le chef de service.

Le suivi social :

Chaque ménage bénéficie d'un travailleur social référent. Il pourra, en fonction de la complexité de la situation, être assisté d'un collègue de l'équipe.

Les rencontres régulières entre les travailleurs sociaux du Service d'insertion par le Logement et le ménage constituent le mode d'intervention privilégié (au domicile ou au bureau).

Les instances de concertation :

- La réunion de service

La réunion d'équipe à fréquence hebdomadaire : elle réunit l'équipe pendant trois heures. Elle permet de recevoir des intervenants extérieurs ou des partenaires pour améliorer coordination et coopération, d'échanger sur des questions matérielles ou d'organisation, d'évaluer la pertinence des outils mis en place, d'échanger et de réfléchir sur une situation problématique.

- Bilan des situations

A fréquence mensuelle entre le chef de service et le travailleur social, ce bilan permet de communiquer des informations, de rendre compte des suivis, d'élaborer des pistes de travail, d'évaluer des actions menées, etc.

- La réunion de synthèse avec les ménages (cf. article 12 de la loi 2002-2 la famille est consultée)

Elle se tient au cours du 5ème mois de la prise en charge et dure 1 h 30. Elle réunit la famille, le ou les travailleurs sociaux qui exercent le suivi et le chef de service.

Son contenu : mesurer l'évolution de chaque situation, évaluer concrètement les résultats obtenus et la pertinence des modes d'action mis en œuvre, dégager des éléments de contractualisation avec les usagers, déterminer des objectifs complémentaires de travail.

La participation de la famille est déterminante.

Au cours de cette rencontre, la famille est consultée sur la prestation dont elle est bénéficiaire. C'est un moment d'échanges qui permet autant à la famille qu'aux travailleurs sociaux de clarifier ou d'ajuster l'intervention.

Les enjeux de l'accompagnement social :

Faire de l'accès ou du maintien dans le logement le point d'appui d'une démarche d'insertion globale.

S'appuyer sur les dynamiques, les parcours et les projets des personnes ou des familles pour les rendre acteurs de leur propre décision.

Placer la personne ou la famille au cœur de la démarche.

Articuler les notions de devoirs avec celles de droit.

Au-delà du seul accompagnement individuel et personnalisé, la mesure d'accompagnement social du SIL prend en compte toutes les dimensions de la situation familiale, professionnelle, budgétaire, santé, éducation des enfants, inscription dans la vie locale (utilisation des équipements du quartier).

Dans le cadre de l'évaluation interne, un questionnaire de satisfaction est remis aux ménages afin de recueillir leurs avis sur l'accueil et les conditions d'admissions dont ils ont bénéficiés.

En cours de prise en charge, un questionnaire est remis pour recueillir l'avis des ménages sur le logement mis à leur disposition et l'accompagnement en cours.

A l'issue du séjour, un ultime questionnaire de satisfaction est adressé aux familles comme le prévoit la loi du 2 janvier 2002-2. Il est accompagné d'une enveloppe timbrée pour permettre une réponse. Il est à noter que les retours de ces questionnaires mettent régulièrement en avant l'aide administrative et le suivi de la gestion budgétaire comme éléments forts de l'accompagnement.

Les moyens en immobilier :

Sur le Val de Lorraine, pour 2016 nous avons disposé de :

7 CHRS éclaté

- 1 T2 sur Pompey (SLH)
- 1 T3 sur Pompey (SLH)
- 1 T1 bis sur Pont à Mousson (bailleur privé)
- 1 T2 sur Pont à Mousson (bailleur privé)
- 1 T4 sur Pont à Mousson (bailleur privé)
- 1 T4 sur Pont à Mousson (bailleur privé)
- 1 T1 sur POMPEY(SLH)

9 baux glissants

- 1 T3 sur Pont à MOUSSON (SEMPAM)
- 1 T1 sur Pont à Mousson (MMH)
- 1 T4 sur Pont à Mousson (MMH)
- 1 T2 sur Pont à Mousson (MMH)
- 2 T3 sur Pont à Mousson (MMH)
- 1 T2 sur Pompey (MMH)
- 1 T3 sur Blénod les PAM (Batigère)
- 1 T5 sur Liverdun (SLH)
- 1 T3 sur Bouxières aux Dames (SLH)

Nous avons également accompagné **20 ménages en 2016** dans le cadre d'un accompagnement sans hébergement.

L'accompagnement sans hébergement constitue un outil important qui permet de compléter les prestations dispensées par le CHRS. En effet, le travail réalisé en amont à l'accueil en CHRS permet d'évaluer au plus près les besoins des personnes, afin de proposer ensuite un accompagnement socio-éducatif le mieux adapté à leur situation.

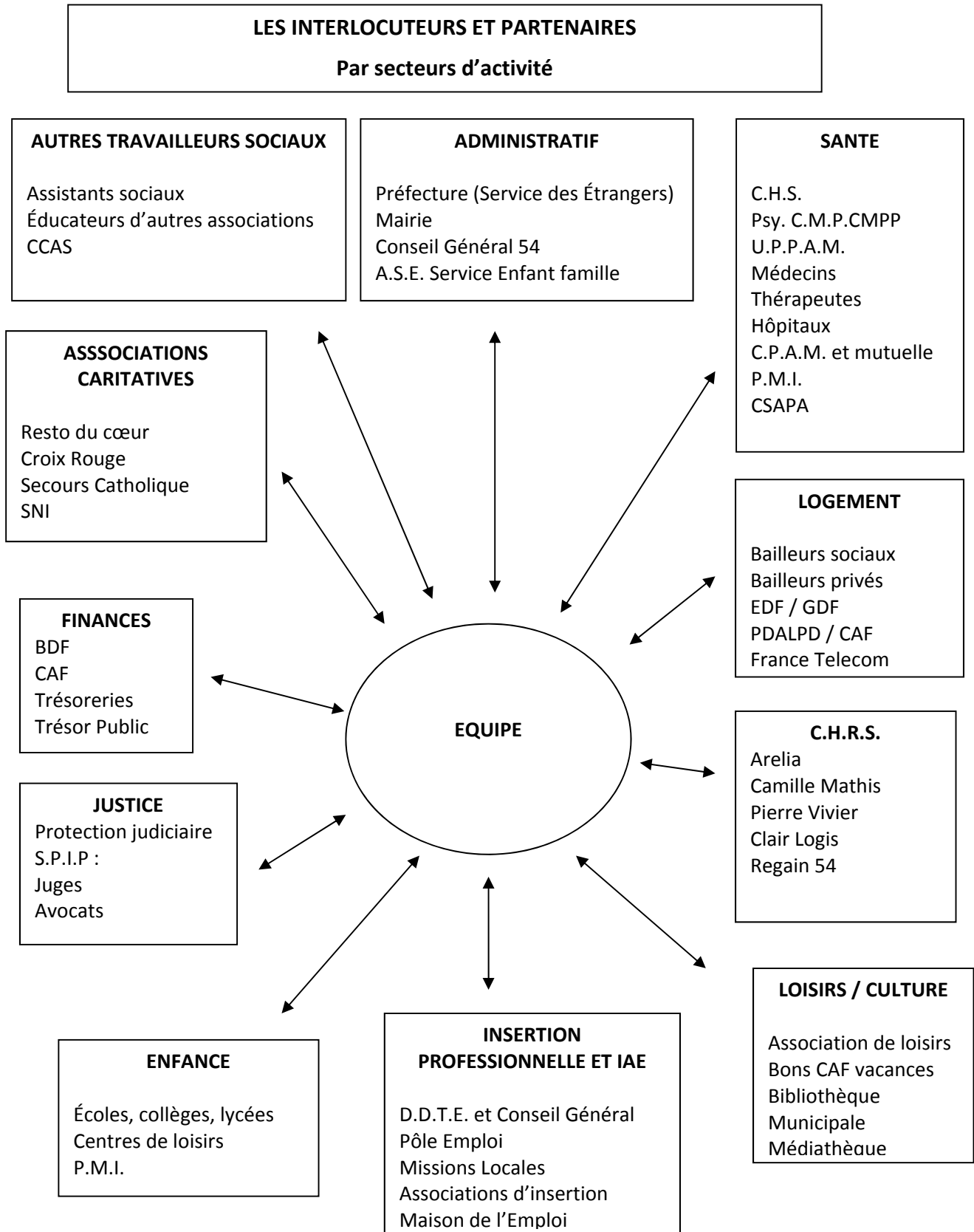
D'autre part, l'accompagnement post CHRS des personnes accédant à un logement permet de sécuriser leur installation et leur investissement dans l'habitat. Ce dispositif nous permet donc d'exercer au mieux nos missions d'aide à l'insertion et à l'autonomie, avant et/ou après l'hébergement.

Participation financière

Les familles versent une participation pour leur hébergement :

- Soit à travers le règlement de la part résiduelle de loyer lorsque les ménages sont relogés dans le cadre du bail glissant,
- Soit d'une participation calculée à partir de leurs ressources et de leur endettement, lorsqu'ils sont hébergés dans le cadre d'une sous-location simple.

1.2 Les partenaires



La dimension administrative occupe une part importante du travail de l'équipe éducative principalement au début de la prise en charge de la personne et fait appel à un nombre important de partenaires cités en amont.

Nous nous appuyons sur un partenariat étroit avec des acteurs tels que les bailleurs sociaux. Des rencontres sont organisées régulièrement afin de faire aboutir les demandes de relogements.

Nous participons également au Réseau santé liaison sociale du Bassin de POMPEY. Lors de ces rencontres des invités comme le planning familial, la Caf, la CPAM etc. , participent au groupe de travail pour mettre en place par la suite des actions qui peuvent porter sur la vaccination, la nutrition le bilan de santé, l'accès aux droits etc.

Nous participons au réseau « Femmes victimes de violences » sur le Bassin d'habitat de Pont à Mousson porté par le CCAS de Pont à Mousson.

Comme chaque année nous avons fait un bilan avec le ZONTA Club sur l'accueil des femmes victimes de violences. Un appartement est mis à disposition par la mairie et l'aménagement fait par le ZONTA.

Par ailleurs, il est indispensable de continuer à développer le travail en réseau avec les associations caritatives et les organismes publics par des rencontres et des échanges.

C'est ainsi qu'en 2016, nous avons reçu ou rencontré:

- Nous avons rencontré la croix rouge de PONT à MOUSSON pour repréciser nos missions et établir des modalités de fonctionnements entre nos deux institutions.
- La responsable du SSD et la référente territoriale logement du Val de Lorraine pour nous informer de la réorganisation de leurs services et missions.
- Nous avons participé à une table ronde lors de la conférence territoriale sur « l'enfance famille » dans le cadre de l'élaboration du nouveau schéma départemental.
- Participation à la présentation du dispositif Habitat indigne et indécent par la DDT et l'Agence Régionale de la Santé.
- La référente de la CAF et sa responsable sur le Val de LORRAINE

La conseillère CAF qui assure des permanences comme les années précédentes une fois toutes les trois semaines dans nos locaux, dans le but de faciliter le travail avec les usagers mais aussi de régulariser au plus vite leurs situation agit avec une grande efficacité. Ce travail de partenariat sert à faire valoir les droits des personnes accueillies au CHRS concernant leur protection sociale.

1.3 Les relations avec les partenaires extérieurs

L'adhésion à des fédérations

URIOPSS

Les réseaux partenariaux

Réseaux formels ou informels

PARTENAIRES	Partenariat existant (formel ou informel)	Convention écrite (partenariat formalisé)	Financement
Autre CHRS, SAO et dispositif d'urgence SIAO	oui	oui	
Hôpital général	oui		
Établissement spécialisé de santé (hôpital spécialisé, CMP)	oui	oui	
CSAPA (centre de cure d'alcoologie ambulatoire anciennement CHAA)	oui		
Centre de soins pour toxicomanes	oui		
Mission Locale	oui		
ADOMA et autres structure de même statut	oui		
Bailleurs sociaux : SLH/ MMH/ OPH/ BATIGERE/ NOUVEAU LOGIS/ ICF /SEMPAM	oui		
Police et gendarmerie	oui		
Club service : Le ZONTA	oui	non	900€ / an
SNI	oui		

1.4 Les formations

Formations collectives :

- Optimiser l'utilisation du Dispositif Surendettement pour mieux accompagner le débiteur.(3 personnes)
- Majeurs protégés : droits et devoirs (3personnes)
- Prévention et prise en charge agressivité et violence (OMEGA) (2 personnes)
- Gestion des conflits inter culturalité /médiation (2 personnes).

Quatre travailleurs sociaux ont participé à deux journées de formation initiée par le CIDFF de LUNEVILLE sur les « Femmes victimes de violences » et un colloque sur les « Enfants témoins des violences conjugales ».

1.5 les faits marquants

L'année 2016 a été marquée par cinq faits majeurs :

- L'arrêt de travail prolongé d'un salarié.
- Le changement de locaux (déménagement au 4^{ième} trimestre des locaux du siège de l'ARS au centre d'affaires DELTA à POMPEY).
- Mouvement du personnel : Départ d'un salarié en mai 2016 et recrutement d'un Travailleur Social sur le SAO en CDI au 1^{er} juillet 2016.Idem pour le secrétariat.
- Le renforcement du dispositif SAO par le complément d'un temps de travail de 20%.
- Projet de création de places d'urgences dans le cadre du MP177 (marché public) qui prévoit de pérenniser ces places sur une durée de dix ans sur l'ensemble du département. Dix places ont été retenues pour le territoire du Val de Lorraine.

2 DESCRIPTIF DES MENAGES ACCUEILLIS

2.1 Typologie des ménages

Typologie des ménages pris en charge	2016			2015		
	Ménages	Adultes	Enfants	Ménages	Adultes	Enfants
Hommes isolés	2	2		4	4	
Femmes isolées	6	6		10	10	
Femmes avec enfant(s)	22	22	38	17	17	34
Hommes avec enfant(s)	1	1	1			
Couples sans enfant	2	4				
Couples avec enfant(s)	7	14	18	8	16	17
total ménages	40	49	57	39	47	51

En 2016, ce sont 106 personnes seules ou familles, contre 98 en 2015, qui ont pu bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement dont 49 adultes et 57 enfants représentant 40 ménages.

On note une sensible augmentation par rapport à 2015 et 2014, c'est la catégorie femmes seules avec enfants qui est en augmentation. On est passé de 17 ménages à 22 ménages pour les femmes avec enfants. Comme chaque année, les femmes en situation de monoparentalité représentent la majorité des situations suivies. Huit ménages sont des personnes isolées après des échecs de vie conjugale et assorti pour trois d'entre elles d'une expulsion locative. Ces mères ont pour neuf d'entre elles fuit une situation de violence conjugale.

Même constat chaque année, ces mamans doivent assumer un double rôle auprès de leurs enfants. Nous mesurons l'énergie déployée pour conjuguer parfois leur quotidien, mais ont-elles d'autre choix que celui de reprendre en main leur nouvelle situation. Les ressources sont assurées par des minimas sociaux, des emplois précaires, peu bénéficient d'une sécurité matérielle suffisante.

Exemple de situation :

Mme G. et ses enfants sont originaires de Lunéville. Ils ont vécu plus de dix ans dans le même appartement de type 5 via OPH de Lunéville. Mme a 5 enfants dont deux restent à sa charge.

Elle vivait avec son mari depuis environ 5 ans (pas le père des enfants). En octobre 2014, dans un contexte de violences conjugales, le couple se sépare. Mr quitte le domicile. Mme G subi une forte diminution des revenus et doit assumer seule les charges courantes. Alors qu'un dossier de surendettement, déposé par le couple, abouti en février 2015 à une PRP, Mme fait face à de nouvelles dettes. L'OPH refuse de signer un nouveau bail, l'APL est suspendu. Du coup, en mai 2015, Mme G décide de rendre le logement pour stopper les dettes locatives (s'élevant aujourd'hui à 2800 euros correspondant à 3 mois d'impayés sans APL et des régularisations de charges et travaux (pas d'état des lieux de sortie réalisé)).

Mme et ses deux enfants sont partis vivre quelques temps chez la fille aînée de Mme, dans le Nord (près de Caen).

Par ailleurs, depuis près de 3 ans, sa fille est atteinte d'une tumeur pour laquelle elle est suivie en neurochirurgie à l'hôpital de Brabois. Au moment où la famille s'installe dans le Nord, les médecins encouragent sa fille à reprendre le protocole de soin mis en place à Nancy. De plus, la recherche de logement n'aboutissant pas dans le Nord, la famille décide de revenir sur le secteur de Lunéville en janvier 2016.

La famille est alors hébergée chez un ami de Mme G. C'est dans un contexte d'épuisement, de fatigues psychologiques liées à l'instabilité, à la pathologie de Camille... que Mme G sollicite en février 2016 le SAO de Lunéville. Il convient alors rapidement de trouver une solution d'hébergement d'urgence et de préférence dans un autre secteur géographique.

En mars 2016, le SAO du Val de Lorraine accueille Mme G et ses deux enfants dans un dispositif d'urgence..

Après un temps nécessaire à la famille pour se poser, prendre doucement de nouveaux repères, nous proposons un accompagnement global sans hébergement dans le cadre du SIL.

Objectifs de la prise en charge, accompagnement :

Nous avons définis les objectifs de travail avec la famille comme suit :

- Aider Mme G à stabiliser sa situation administrative et financière ; les différents changements d'adresse, de caisses d'affiliation...on causé des difficultés dont il faut pouvoir aujourd'hui mettre un terme.
- Permettre à chacun des membres de la famille de prendre ses repères dans le nouveau secteur d'habitation en fonction de ses besoins de ses centres d'intérêts...
- Travailler un projet professionnel ou de formation avec Alexis qui auparavant était à l'école de la deuxième chance à Lunéville. Il souhaiterait débiter un apprentissage en carrosserie.
- Prise en compte de l'accompagnement spécifique de Camille.
- Santé : prendre en compte chacun des membres de la famille dans leurs souffrances par rapport à la maladie de la fille et éventuellement les accompagner vers une prise en charge spécifique : CMP.

L'admission des couples reste stable par rapport aux années précédentes. Il convient de préciser que pour cette catégorie, le motif était souvent lié à une expulsion locative ou à de jeunes couples en rupture familiale et disposant de très faibles ressources.

Tranches d'âge	2016	2016	2015	2015
inférieur à 2 ans	9	8%	6	6%
02 à 03 ans	7	7%	4	4%
04 à 06 ans	11	10%	4	4%
07 à 11 ans	12	11%	10	10%
12 à 16 ans	10	9%	14	14%
17 à 18 ans	2	0%	3	3%
<i>sous total mineurs</i>	51	48%	41	42%
19 à 25 ans	16	15%	16	16%
26 à 35 ans	15	88%	11	11%
36 à 45 ans	11	10%	13	13%
46 à 55 ans	8	8%	14	14%
plus de 56 ans	5	5%	3	3%
<i>sous total adultes</i>	55	52%	57	58%
total	106	100%	98	100%

En 2016 il s'agit de la tranche d'âge des 4 ans à 6 ans qui reste la plus représentative, on est passé de 4% en 2015 à 10% en 2016.

En ce qui concerne les adultes, même constat que l'année précédente, c'est la tranche d'âge des 26 à 35 ans qui augmente d'année en année. On observe depuis plusieurs années un nombre grandissant de familles dont leurs enfants majeurs restent avec eux. Pour une grande majorité c'est l'absence de ressources qui génère cet état de fait.

2.2 Hébergement antérieur

Hébergement antérieur (ménages)	2016		2015	
CHRS ou assimilé	7	18%	2	5%
Hôtel / Foyer logement	3	8%	4	10%
Logement personnel	17	43%	18	46%
Famille, amis	9	23%	9	23%
Structure carcérale		0%		0%
Logement temporaire ALT	3	8%	4	10%
Squat, rue	1	3%	2	5%
total	40	100%	39	100%

Sans surprise 43% du public accueilli est issu d'un logement personnel. (victimes de violences ou encore expulsions locatives).Même constat que les années précédentes.

Comme chaque année ,la plus forte proportion de la population accueillie au SIL se trouvait sans solution d'hébergement souvent en lien avec une rupture des liens familiaux ,victimes de violences conjugales ou encore expulsions locatives .Le CHRS est souvent l'ultime solution d'hébergement lorsque les personnes ont épuisées leurs ressources personnelles(familles , amis)Instinctivement, on s'oriente dans un premier temps vers son entourage proche pour chercher une alternative, c'est la réalité pour trois ménages hébergés. Les autres ménages n'ont pas eu d'autres possibilités que de solliciter un hébergement temporaire. A ce stade, nous sommes perçus comme le dernier maillon d'une chaîne.

2.3 Provenance géographique

Provenance géographique	2016	2015
Nancy et Couronne	1	3
Lunévillois		1
Val de Lorraine	38	33
Terres de Lorraine		1
Autres Départements	1	1
Hors Territoire Français		
total	40	39

Ils proviennent majoritairement du Val de Lorraine et plus précisément :

- Du Bassin d'habitat de Pont à Mousson.
- Une famille a été accueillie venant du Lunévillois (famille relogée par la suite sur Nancy)
- Une famille accueillie provenant de Nancy couronne.(idem pour cette famille)

2.4 Nationalité

Nationalité	2016		2015	
Française	79	75%	76	78%
CEE		0%	1	1%
Afrique du Nord		0%	4	4%
Afrique noire	2	2%	3	3%
Balkans		0%		0%
Europe de l'Est	22	21%	14	14%
Moyen orient & Asie	3	3%		0%
total	106	100%	98	100%

Les chiffres varient peu par rapport à 2015. En 2016, 75% sont d'origine française contre 78% en 2015 et 89% en 2014, 2% sont issus d'Afrique noire et 21% de l'Europe de l'Est contre 14% en 2015 (il s'agit de familles sortis du dispositif de l'ODA de POMPEY).

2.5 Situation des adultes par rapport au travail

Situation des adultes par rapport au travail	2016		2015	
	Entrée	Sortie	Entrée	Sortie
Sans emploi	35	14	12	11
CDI	3	1	8	4
CDD	6	5	2	3
Intérimaire	3	1	3	0
CAV/CAE d'Insertion	1		1	0
En formation	1		1	0
Autres	1		2	2
total	40	21	29	20

Parmi ces 40 personnes, il y a 3 personnes en contrat CDI, ce sont 5 de moins que l'an passé, 6 en CDD, et 3 en intérim. Le Val de Lorraine bénéficie encore d'usine comme les fonderies ce qui favorise un minima l'accès à l'emploi.

La majorité des personnes accompagnées bénéficient des minimas sociaux. Ils vivent du RSA, de l'AAH ou encore des seules Prestations Familiales. C'est le cas des ménages bénéficiaires du RSA majoré suite à des séparations.

L'inactivité professionnelle peut s'expliquer pour certains ménages par des problématiques de santé, la précarité sociale ou de titre de séjour court qui ne favorise pas l'embauche.

2.6 Motif de la demande

Motif de la demande (ménages)	2016	2016	2015	2015
Conflits conjugaux	8	20%	5	13%
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	8	20%	11	28%
Demandeurs d'asile régularisés	1	3%		0%
Errance - squats		0%		0%
Problèmes locatifs et d'hébergements	23	58%	23	59%
total	40	100%	39	100%

Motif de la demande (personnes)	2016	2016	2015	2015
Conflits conjugaux	23	22%	16	16%
Rupture cohabitation - solidarité familial - amicale	16	15%	17	17%
Demandeurs d'asile régularisés	3	3%		0%
Errance - squats		0%		0%
Problèmes locatifs et d'hébergements	64	60%	65	66%
total	106	100%	98	100%

Les principaux motifs se sont inversés en 2016 par rapport à 2015..On note une augmentation des conflits conjugaux par rapport à 2015 nous sommes passés de 16% à 22% soit une augmentation de 6%.Alors que pour les ruptures de cohabitation et solidarités familiales, nous sommes passées de 17% à 15% soit 2% de moins.

Sur les 40 ménages accueillis, 23 ménages soit 65 personnes étaient des femmes victimes de violences et 16 ménages en ruptures d'hébergements ou en procédures d'expulsion, Pour ce dernier motif cela concerne 6 ménages. Nous avons également depuis deux ans des demandes concernant des ménages relevant de l'habitat indécent ou indigne. Nous avons traité deux dossiers au cours de l'année 2016, ce sont des dossiers toujours complexes à gérer .

Cette année, ce sont les situations de conflits conjugaux qui prédominent.

Exemple de situation :

Le couple est arrivé en France le 10/03/2015 dans le cadre d'une demande d'Asile. Le 11/03/2015 ils sont hébergés à la caserne FARON puis dans un studio avenue de la Libération à Nancy. Le 24/05/2016, l'OFPRA accorde la protection subsidiaire à Mr. B

Mme B est déboutée de sa demande d'asile. Une demande de régularisation à la préfecture de Meurthe et Moselle est en cours, elle vient d'obtenir une attestation de demande d'asile avec procédure accélérée fournie par la Préfecture valable jusqu'au 15/06/2017.

De ce fait, Mr B est seul bénéficiaire du RSA depuis le 29/06/2016.

Un dossier de demande d'allocation de solidarité aux personnes âgées est en cours.

D'après la famille, il n'y a pas de dettes en France.

-Les droits CMU/CMU-C sont ouverts pour Mr B jusqu'au 31/10/2017

-Mme bénéficie de l'AME jusqu'au 16/11/2017

- Récépissé de Mr B valable jusqu'au 15/03/2017

Mme souhaite trouver un emploi. Cependant cela ne sera possible qu'après l'obtention d'un titre de séjour.

Mr a des problèmes respiratoires. Il est actuellement suivi à l'hôpital Brabois

La famille est collaborant et volontaire. Ils ont toutefois besoin d'une aide et d'un accompagnement afin de maîtriser le fonctionnement de l'administration française, la barrière de la langue ne facilite pas les choses. Cependant leur fils actuellement sur ADOMA Phalsbourg, aide régulièrement le couple dans leurs démarches, et traduit volontiers nos interventions à ses parents.

Objectifs de la prise en charge, accompagnement :

L'entrée en CHRS éclaté aura pour objectifs :

- Poursuite de l'accompagnement social
- Organisation de l'entrée dans le logement
- Changements d'ordre administratif (CAF, CPAM...)
- Installation dans le CHRS avec rappel des règles lié à l'occupation du logement et signature d'un contrat
- Calcul du montant de la participation aux frais d'hébergement
- Aide dans la régularisation de Mme B auprès de la préfecture 54
- maîtrise de la langue française
- maîtrise du système administratif français
- Soins pour Mr B

2.7 Orientations des ménages à la sortie

Orientation des ménages à la sortie	2016		2015	
C.H.R.S.	1	5%	3	16%
Logement	15	71%	12	63%
Accueil en famille ou amis	3	14%	2	11%
Inconnue*	1	5%	2	11%
Autre	1	5%		0%
total	21	100%	19	100%
Encore suivis au 31/12/16	19		20	

Comme chaque année, ce tableau résume l'incontournable collaboration entre les bailleurs et notre service. Il résulte également de l'engagement indispensable des référents sociaux en soutien des familles durant leur parcours d'hébergement. Toutes ces énergies participent à l'accomplissement du projet initial des ménages « LE RELOGEMENT ». Néanmoins, force est de constater que cela devient périlleux de reloger certains ménages, c'est pourquoi, malgré la volonté des familles de rester sur leur territoire, nous sommes contraints de travailler sur des orientations en structures collectives. Néanmoins en 2016, il n'y a eu qu'un seul ménage avec lequel le projet de relogement n'a pas pu se réaliser. Le dispositif, a permis à 71% soit à 15 ménages d'être relogés contre 11 en 2015

Orientation des personnes à la sortie	2016		2015	
C.H.R.S.	2	4%	10	24%
Logement	41	80%	22	52%
Accueil en famille ou amis	5	10%	5	12%
Inconnue*	2	4%	5	12%
Autre	1	2%		0%
total	51	100%	42	100%
Encore suivis au 31/12/16	55		56	

2.8 Détails des bailleurs

Détail bailleurs (ménages)	2016		2015	
OPH Nancy		0%		0%
MMH	7	54%		0%
Batigère et Présence Habitat	1	8%	3	33%
Société Lorraine d'Habitat		0%	1	11%
Nouveau Logis		0%		0%
Est Habitat Construction	1	8%		0%
Autres propriétaires	4	31%	5	56%
total	13	100%	9	100%

L'année 2016 a connu une nette augmentation en comparaison aux années précédentes 11 relogements au total contre 9 en 2015.

- 7 ménages ont été relogés avec MMH
- 1 ménage a été relogé avec BATIGERE
- 1 ménage a été relogé avec Est Habitat Construction
- 4 ménages ont été relogés dans le parc privé.

Orientation en logement des personnes	2016		2015	
Logement autonome	23	56%	10	45%
Transfert de bail	13	32%	7	32%
Résidence Sociale	0	0%	1	5%
Logement Transitoire	3	7%	4	18%
Logement Adapté	2	5%		0%
total	41	100%	22	100%

Les chiffres sont en augmentation pour 2016 par rapport à 2015. Il y a eu 6 relogements en baux glissants et 7 relogements en directs.

L'accès au dispositif « bail glissant » repose sur des critères précis. Les ménages doivent être en capacité de subvenir à leurs besoins alimentaires, donc doivent avoir des ressources pérennes. Il est également impératif qu'ils soient à jour de leur participation financière au CHRS pour prétendre à un transfert de bail. Cet outil d'insertion vise à permettre l'accès au logement à des personnes en voie d'autonomie.

Le nombre de personnes orienté en CHRS collectif a diminué on est passé de dix personnes orientées en 2015 à deux en 2016. Ces deux personnes correspondent à un ménage composé d'une mère et son fils (victimes de violence de la part de l'ex conjoint). Il avait fini par les retrouver et se montrait très menaçant) cette famille nécessitait une protection dans un cadre sécurisant de type CHRS. En effet, nous savons que les familles que nous accueillons restent encore fragilisées par leur histoire. Elles ont besoin d'un cadre sécurisant pour envisager une installation sereine en appartement.

Suite à la prise en charge dans le cadre d'un accompagnement sans hébergement, il arrive que nous ne donnions pas suite à un relogement. Il s'agit de personnes dont la situation est trop fragile (endettement lourd, mise en place de soins, problèmes d'ordre éducatif etc.). Nous travaillons alors une autre orientation en partenariat avec le SIAO. Nous pouvons recevoir ou réétudier la demande ultérieurement.

Afin de donner une idée du temps passé auprès de chaque famille, nous avons évalué en moyenne le nombre d'heures consacrées à une situation : entre 7h et 8h par mois. La fréquence moyenne des entretiens et visites à domicile est une fois tous les 10 à 11 jours.

Exemple de situation :

Mme B est mariée depuis 2010. Elle a deux enfants de 4 ans et 18 mois à charge. Elle est originaire de Longwy.

Le 20 octobre 2016, dans un contexte de conflits, elle quitte le domicile conjugal pour se rendre chez sa sœur à Pont à Mousson. Elle est accueillie dans le logement d'urgence de Pont à Mousson à compter du 04.11.2016. Le lien a été fait avec le SAO du Nord du département et au regard du contexte, il était préférable que Mme B ne revienne pas sur le secteur de Longwy.

Au niveau professionnel, Mme B est titulaire d'un CAP Vente. Elle a travaillé pendant près de 7 ans en tant que responsable d'un magasin d'alimentation. Depuis 2011, elle est sans emploi et perçoit actuellement l'ASS. Dès qu'elle sera installée dans un logement, elle compte reprendre activement ses recherches d'emploi.

Mme B a fait le nécessaire auprès de son ancien bailleur pour se désolidariser du bail. Elle n'a aucune dette liée aux charges locatives (loyer, énergie, assurance). Elle a une bonne connaissance des démarches à effectuer pour une installation en logement.

Mme B. vient d'obtenir une proposition de logement via MMH. Il s'agit d'un grand T4 à Pont à Mousson. Le montant du loyer est adapté au budget ; la taille du logement correspond à la composition familiale. Après une visite, Mme B. semble ravie et enthousiaste à l'idée de s'y installer avec ses enfants.

Mme B sollicite le FSL pour lui accorder une aide pour le dépôt de garantie pour un montant de 358.05 euros.

Mme B se montre active dans ses démarches et met en œuvre les conseils que nous pouvons lui prodiguer pour améliorer sa situation.

Lorsque Mme B sera installée dans son logement, nous allons poursuivre un Accompagnement Global sans Hébergement SIL, afin de pouvoir l'aider dans toutes les démarches liées : à sa séparation, à la prise en charge des enfants, à la reprise d'une activité professionnelle, au montage d'un dossier de surendettement concernant un crédit à la consommation.

Implantation géographique des ménages	2016	2015
Nancy et Couronne	2	2
Lunévillois		
Val de Lorraine	17	15
Terres de Lorraine		
Autres départements	1	
Inconnue	1	2
total	21	19

Globalement les ménages relogés le sont principalement sur Pont-à-Mousson, Blénod les Pont-à-Mousson et Pompey.

Ce sont les villes où les bailleurs disposent d'un parc conséquent.

2.9 Durée de séjour

Durée de Séjour sur sorties (ménages)	2016	2015
Moins de 1 mois		1
De 1 à 6 mois	6	4
De 6 à 12 mois	4	9
De 12 à 18 mois	9	1
De 18 à 24 mois	2	4
total	21	19

Durée de Séjour sur les personnes sorties en 2016			
Nbre de journées réalisées	personnes	en jours	en mois
16 664	51	327	10,71

La durée moyenne de séjour est passée de 12,74 en 2015 à 10,71 mois en 2016, elle a légèrement diminuée.

Elle se décline en deux phases :

Une durée d'évaluation de deux mois, suivi d'un accompagnement de 1 à 12 mois .Le service peut s'astreindre à ne pas prolonger un accompagnement si cela n'est pas pleinement justifié .Ce qui a été le cas pour deux situations en 2016.

- 6 ménages ont eu une durée d'accompagnement de 1 à 6 mois.
- 4 ménages ont eu un accompagnement de 6 à 12 mois.
- 9 ménages ont eu un accompagnement de 12 à 18 mois.
- 2 ménages ont eu un accompagnement de 18 à 24 mois.

Les deux ménages qui ont une durée de séjour entre 18 et 24 mois concernent :

- Un ménage dont l'un des membres n'avait pas de statut administratif régulier sur le territoire français, donc pas de transfert de bail possible.
- Un ménage dont la situation d'endettement était élevé et bien connu des bailleurs sociaux pour différents impayés de loyers. Seule possibilité pour Me un relogement en bail glissant.

La possibilité d'un accompagnement de plus longue durée est argumentée, si c'est pertinent et nécessaire pour les ménages en plus grande difficultés. Nous continuons surtout à les héberger dans l'attente d'une solution de sortie qui tarde à se concrétiser.

Comme nous travaillons sur la globalité de la situation, à ce titre, nous abordons avec les parents des questions éducatives, comme l'autorité, nous les conseillons et les accompagnons autour des soucis qu'ils rencontrent avec leurs enfants. Nous veillons à proposer la mise en place d'activités périscolaires.

Notre action est conduite parfois en partenariat avec les services d'AEMO et d'AED, l'école et les institutions spécialisées.

Nous sommes parfois amenés, dans le cadre de la protection des enfants accueillis, à rédiger des informations préoccupantes, ou à procéder à des évaluations à transmettre à la CEMMA.

C'est ainsi qu'en 2016, nous avons rédigés :

- 2 informations préoccupantes.
- 1 mesure de protection juridique
- 1 mesure AED
- 1 mesure de MAPS

3 CONCLUSION

L'activité 2016 a été mouvementée à plus d'un titre :

L'augmentation de l'activité.

La diversité des situations des personnes accueillies (familles avec des problématiques diverses : pathologies somatiques et/ou psychiatriques, difficultés de compréhension pour des personnes étrangères non francophones ni anglophones, intégration des personnes étrangères statutaires etc.)

La multiplicité des lieux d'hébergements sur le territoire du Val de Lorraine.

Pour les équipes ce deuxième semestre a été impacté par la réorganisation du service et le changement de locaux.

L'engagement, la motivation et l'investissement des professionnels de l'équipe n'ont jamais défailli. Bien au contraire, cela s'est traduit par une réelle solidarité professionnelle et son attachement aux valeurs.

Comme chaque année, l'équipe a fait face aux différentes demandes des personnes, a eu à cœur de répondre au mieux aux besoins de ces personnes et apporter des réponses de qualité. Plus que jamais, nous constatons que la précarité s'amplifie et que de nombreuses familles se trouvent démunies face aux difficultés qu'elles rencontrent. L'accompagnement réalisé par le SIL permet de se poser, de se reconstruire. La transversalité des missions au sein du même service et la mutualisation des compétences constituent une richesse que nous développons chaque jour afin de la mettre à la disposition des ménages accueillis.

Le SIL poursuit grâce à ses 35 places une double mission : un hébergement en diffus dans des appartements dont les conditions de vie sont comparables à un habitat familial et un accompagnement éducatif personnalisé.

Nous participons de façon systématique à toutes les commissions de travail organisées par le SIAO afin d'examiner, évaluer et qualifier toutes les demandes d'hébergements reçues.



LES TEMPS FORTS DE L'ANNEE

- L'année 2015 se clôturait avec 2 orientations à finaliser :
- Trouver au plus vite de nouveaux locaux sur notre Territoire d'intervention « le Val de Lorraine » :
- Enfin après plus d'une année passée dans les locaux du siège, nous disposons de nouveaux locaux. Cette opération a pu se concrétiser au 28 octobre 2016 dans des locaux neufs gérés par la Communauté de commune du Bassin d'habitat de POMPEY. Ces locaux nous apportent l'espace de travail qui nous faisait défaut dans les anciens locaux, ils sont fonctionnels, sécurisés et donne entière satisfaction à l'ensemble des salariés .Nous sommes situés à 5 minutes de la gare de POMPEY et 10 mn du centre ville ce qui est également un plus pour les familles que nous accueillons.
- L'embauche d'un travailleur social pour assurer la MISSION du SAO. :
- Cet embauche a pu se concrétiser au 1^{er} juillet 2016.
Nous avons réussi à mettre en place toutes les formations prévues en 2016.

Les perspectives 2017:

L'année 2017 verra l'achèvement de notre travail autour du projet d'établissement, ainsi que la continuité des différents axes de travail débutés en 2014, 2015.et 2016.

Le plan d'amélioration du service rendu s'organise autour de 4 axes stratégiques :

Pour 2017, le plan d'action est le suivant

- Réorganiser les réunions de service et instances de concertations : Les objectifs opérationnels ont été partiellement atteints, nous devons remettre en place de façon plus régulière les synthèses avec les ménages accueillis.
- Améliorer les conditions matérielles d'hébergement et l'offre d'équipement : Objectif atteint, mais on doit en permanence rester vigilants et maintenir les lieux d'accueils en bon état d'usage.
- Renforcer les partenariats existants : Objectifs atteints, reste toutefois à entretenir ces relations partenariales indispensable à la réussite des projets individuels de chaque ménage.
- Adaptation des compétences des professionnels : Les professionnels éducatifs sont de plus en plus souvent confrontés à des situations de violence. et d'endettements. Rechercher des formations qui leur apporte, conseil et méthode. Ils ont besoin d'enrichir leurs réseaux, leurs connaissances, leurs outils méthodologiques sur ces problématiques rencontrées.

Toujours avec le même engagement et la même implication, les professionnels ont su apporter toute leur compétence et soutien à l'ensemble des ménages accueillis au cours de l'année 2016.

Je les remercie pour leur dynamisme, professionnalisme et leur solidarité.

Pour finir, je remercie le service administratif pour sa participation et contribution dans le déroulement des prises en charges des familles. Sa discrétion et disponibilité contribuent à la réussite de nos missions.